

LETTONIE : LES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Les conventions internationales	Membre de l'Organisation Mondiale du Commerce Membre de l'OCDE Signataire du Protocole de Kyoto Signataire de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination Signataire de l'Accord de Wassenaar sur le contrôle à l'exportation des armes conventionnelles et des biens et technologies à double usage Signataire de l'Accord international sur le café
La coopération économique internationale	La Lettonie est un membre des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation mondiale du commerce, du Conseil des États de la mer Baltique et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle a contribué aux opérations du maintien de la paix dirigées par l'OTAN, et participe actuellement aux missions internationales en Afghanistan et en Irak.
Les barrières non-tarifaires	Au titre de son adhésion à l'Union Européenne le 1er mai 2004, la Lettonie applique la politique commerciale de l'UE comme par exemple les mesures antidumping ou anti-subsidations. Le régime d'importation de l'Union Européenne, notamment dans le secteur des produits textiles, est étendu à la Lettonie. Si le pays a intégré une grande partie de la législation communautaire au jour de son adhésion à l'UE, une période transitoire a été définie pour transposer le reste de l'acquis communautaire comme par exemple la libre circulation des travailleurs salariés ou les prestations de cabotage pour certains Etats membres. Pour obtenir des informations supplémentaires sur la reprise de l'acquis communautaire par les pays candidats, vous pouvez consulter le guide de l'élargissement de l'UE publié par la Commission Européenne. L'UE a un régime d'importation libéral où l'obtention de licences d'importation n'est pas courante. Il convient toutefois de s'assurer que l'importation d'un produit en particulier ne nécessite pas de licence d'importation. Il existe des restrictions concernant les produits agricoles, découlant de l'application de la PAC (Politique Agricole Commune) : l'application de compensations à l'importation et à l'exportation de produits agricoles pour favoriser le développement de l'agriculture au sein de l'UE implique un certain nombre de systèmes de contrôle et de régulation des marchandises entrant sur le territoire de l'Union. La mise en marché en Lettonie des produits soumis au champ d'application des directives européennes Nouvelle Approche doivent être marqués « CE » depuis le 1er mai 2004.
Les droits de douane et les taxes à l'importation	Aucun droit de douane n'est payable pour presque tous les types de marchandises non-agricoles circulant entre la Lettonie et les pays membres de FTA, l'UE, l'AELE et l'Ukraine, si ces marchandises sont certifiées originaires d'un de ces pays. Il y a une liste de plus de 20 types de marchandises exemptes du droit de douane (par exemple aide humaine, de la donation spécifique etc.)
La classification douanière	La Lettonie emploie le système des classifications harmonisées des marchandises où chaque produit ou type de marchandises est dénommé par un numéro de code. Le système harmonisé est employé presque à travers le monde, sa numérotation de code se compose de 6 chiffres. La nomenclature combinée (NC) a été développée sur la base du HS. Elle est employée à travers l'UE et ses numéros de code se composent de 8 chiffres.
Les procédures d'importation	Pour l'introduction de marchandises d'origine intracommunautaire en Lettonie, l'exportateur devra obligatoirement remplir en fin de mois une Déclaration d'Échanges de Biens (DEB) ou Déclaration Intrastat. La déclaration en douane (DAU) reste en vigueur pour les échanges de marchandises de la Lettonie avec les pays tiers. Concernant l'entrée de marchandises d'origine extra-européenne en Lettonie, les droits de douane sont conformes au Tarif Douanier Commun (TDC) à tous les pays de l'Union. Le code TARIC (composé de 10 chiffres) permet de définir le taux des droits de douane et la réglementation communautaire applicable aux produits originaire d'un pays extra-européen. Dans le cadre des normes « SAFE » préconisées par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), l'Union européenne a mis en place un nouveau système de contrôle des importations, l'« Import Control System » (ICS), qui vise à sécuriser les flux de marchandises au moment de leur entrée dans le territoire douanier de l'UE. Ce système de contrôle, qui s'inscrit dans le programme communautaire eCUSTOMS, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Depuis cette date, les opérateurs doivent obligatoirement transmettre une déclaration sommaire d'entrée (« Entry Summary Declaration », ENS) au bureau de douane du pays d'entrée, préalablement à

l'introduction des marchandises dans le territoire douanier de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site des douanes de Lettonie.

Importer des échantillons	Les échantillons commerciaux et autres marchandises importés pendant des périodes provisoires sont habituellement exempts des droits de douane. Des demandes pour des exemptions devraient être soumises au département de douane de la Lettonie par l'exportateur même.
---------------------------	--

Pour plus d'informations	Le Bureau des douanes letton
--------------------------	------------------------------

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Décembre 2023